

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260128-D_28-01-2026_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026

Délibération n°28-01-2026-013

8.5 Politique de la ville-habitat-logement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 28 janvier 2026*

Date de convocation	22 janvier 2026
Date d'affichage	22 janvier 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	49 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 janvier 2026 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Etaient représentés : 3 - M. Joël CIRON représenté par Marianne BLOT-ANDRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 6 - M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

GUICHET HABITAT : ENGAGEMENT FINANCIER DE DOSSIERS DE TRAVAUX

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26-06-2023-010 en date du 26 juin 2023 relative à l'engagement financier de dossiers travaux,

Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Equipeement, logement et mobilités,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- Depuis novembre 2022, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a obtenu la mise en place d'un guichet unique de l'habitat France Rénov'.
- Par délibération du 26 juin 2023, le règlement de paiement prescrit l'engagement des aides intercommunales par délibération suite à l'accord du Département délégataire des aides Anah.

PREND ACTE :

- Que la subvention de la Communauté de Communes sera versée en une seule fois, après exécution totale des travaux, sur présentation des factures acquittées, sans nécessité d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. Le montant de l'aide sera arrondi à l'euro inférieur.
- Qu'en cas de différentiel entre les montants engagés et les factures présentées, la subvention pourra être recalculée au prorata des dépenses réellement réalisées, sans pouvoir dépasser le montant engagé.
- Que le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans pour achever les travaux à compter de la date d'engagement en conseil communautaire. Il s'engage à fournir tout document complémentaire qui lui serait demandé et à mentionner le soutien de la Communauté de Communes et éventuellement à apposer sur l'habitation aidée le panneau remis par la CCHS pour communiquer sur l'opération.

Les dossiers transmis par INHARI suite à l'accord du département sont les suivants :

Nom Prénom	Adresse	Commune	Type de travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant total subventions	Subvention de la Communauté de Communes		
						Taux	Plafond	Montant
LEBOE Sandra	13 imp des Noyers	Tuffé Val de la Chéronne	Lutte Habitat Indigne	233 535 €	59 000 €	30%	8 000 €	8 000 €
FONTAINE Gilles	4 imp des Peupliers	Tuffé Val de la Chéronne	Energie	51 243 €	33 807 €	15%	2 000 €	2 000 €
BEZARD Christianne	4 rue des Chardonnerets	Cormes	Adapt.	10 190 €	7 593 €	20% TM	1 500 €	1 500 €
CHAOUCH Dominique	10 rue de la Petite Vallée	Cherre-Au	Adapt.	12 345 €	5 551 €	15% M	1 000 €	1 000 €
LACLAU Morgan et GUILLET Thomas	1 rue Joliot Curie	La Ferté-Bernard	Adapt.	15 238 €	4 464 €	15% M	1 000 €	1 000 €
MONTHUREL Sébastien et Angélique	3 rue de L'orangerie	Le Luart	Adapt.	13 947 €	9 972 €	20% TM	1 500 €	1 500 €
PETIT Marie Claude	4 les Aubrins	La Bosse	Adapt.	8 749 €	4 795 €	15% M	1 000 €	1 000 €
TOTAL				345 247 €	125 182 €		16 000 €	16 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

ENGAGE les subventions auprès des bénéficiaires listés dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux personnes désignées dès lors que ces dernières présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

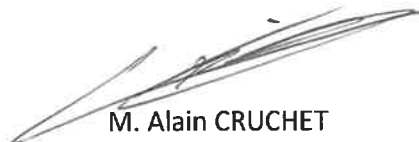
Fait et délibéré en séance publique

Le 28 janvier 2026

Pour extrait conforme

Le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance



M. Alain CRUCHET

Le Président



M. Didier REVEAU

